

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire.

Objet du projet et demande d'approbation référendaire

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 juillet 2025, le conseil municipal a adopté par résolution le projet de règlement intitulé :

Premier projet de règlement 2021-05.05 relatif à la création de la zone C-04.1, aux limites de la zone C-04 et de l'usage de station libre-service avec dépanneur.

Une assemblée publique de consultation a été tenue le 6 août 2025 et que le conseil a adopté un second projet de règlement, lequel second projet de règlement porte le numéro 2021-05.05 et est intitulé :

Second projet de règlement 2021-05.05 relatif à la création de la zone C-04.1, aux limites de la zone C-04 et de l'usage de station libre-service avec dépanneur.

1 Objet de la demande d'approbation référendaire

Le second projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées, afin qu'un règlement qui les contiennent soient soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une demande relative aux dispositions suivantes du second projet de règlement 2021-05.05 sont susceptibles d'approbation référendaire :

- Création de la zone C-04.1
- Modification des limites de la zone C-04 afin de créer la zone C-04.1
- Modification des usages secondaires spécifiques à la classe d'usages «Services pétroliers C4-02»
- Modification d'une disposition concernant l'aire de stationnement de plus de 12 cases pour un usage commercial
- Modification d'une disposition concernant l'aire de stationnement de plus de 12 cases pour un usage industriel

2 Description des zones touchées par ces dispositions

Croquis c- joint (annexe A) illustrant : la zone C-04.1 visée au paragraphe 1 et les zones contigües à celle-ci : H-32, H-29, H-34, C-04, I-21, I-28

3 Conditions de validité d'une demande :

Pour être valide, toute demande doit :

- Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
- Être reçue au bureau de la municipalité au plus tard le **20 août 2025, à 16h** ;
- Être signée par au moins douze (12) personnes intéressées de la zone où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas vingt et un (21).

4 Personnes intéressées :

4.1 Est une personne intéressée, toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 7 juillet 2025 :

- Être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle ;
- Être domiciliée, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un lieu d'affaires dans une zone d'où peut provenir une demande.

4.2 Condition supplémentaire aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires : être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants, comme celui qui a le droit de signer la demande en leur nom.

4.3 Condition d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale : toute personne morale doit désigner parmi ses membres, administrateurs et employés, par résolution, une personne qui, le 7 juillet 2025, est majeure et de citoyenneté canadienne et qui n'est pas en curatelle.

5 Absence de demande

La disposition du second projet qui n'aura fait l'objet d'aucune demande valide pourra être incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6 Consultation du projet

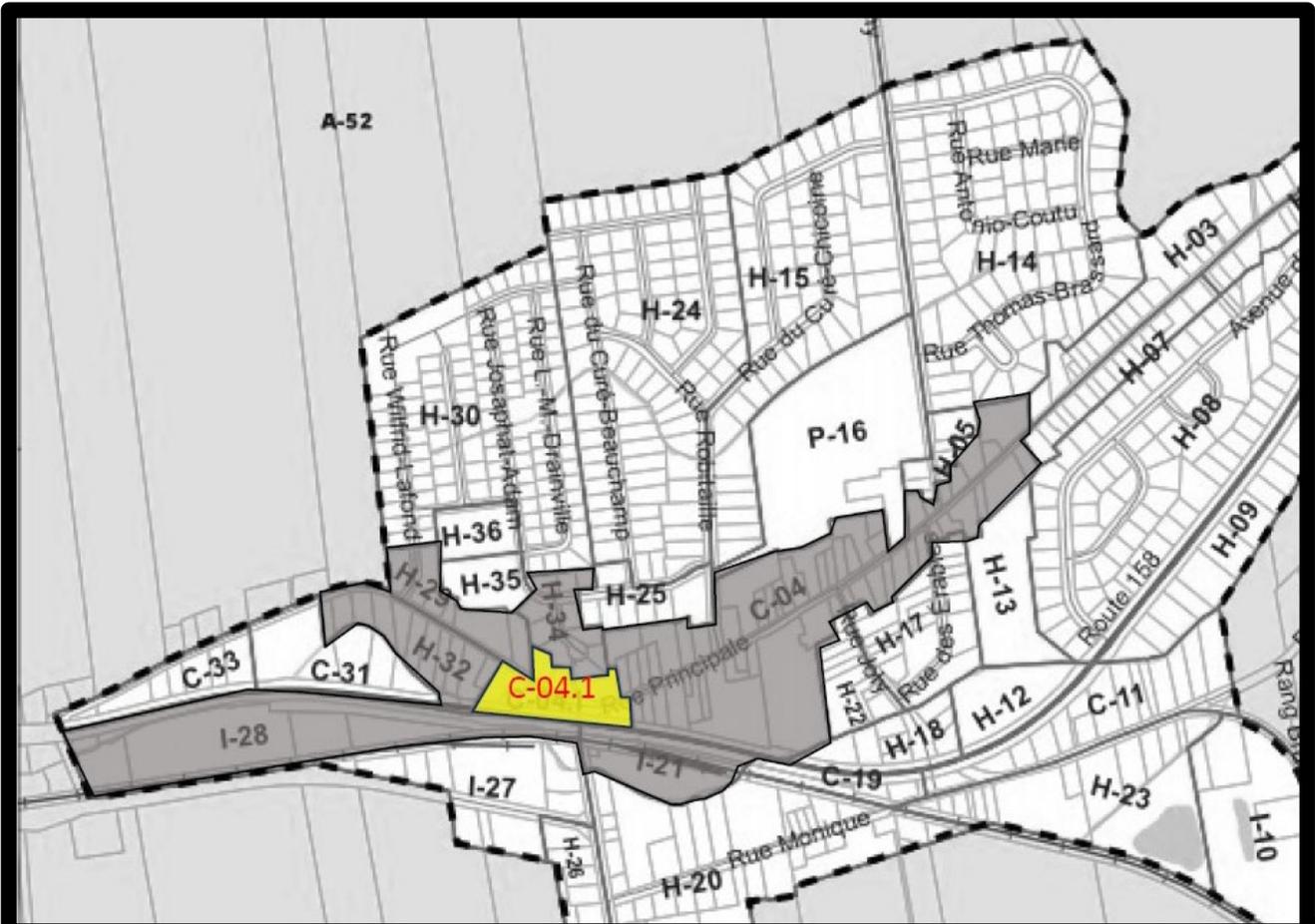
Le second projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la mairie situé au 1240, route 158 à Saint-Thomas, du lundi au jeudi de 8h h à 12 h et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8h à 12h et sur le site internet de la Municipalité à l'adresse saintthomas.qc.ca.

Donné à Saint-Thomas, ce 12 août 2025

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay".

Me François Alexandre Guay

Directeur général et greffier-trésorier



SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 2021-05.05

ANNEXE A

AVIS PUBLIC DONNÉ AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, directeur général et greffier-trésorier, déclare que j'ai affiché l'avis ci-dessus au bureau de l'hôtel-de-ville et sur le site internet de la municipalité de Saint-

Thomas, le 12 août 2025 entre 8h et 17h.

A handwritten signature in blue ink, reading "François A. Guay". The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke extending to the right.

Me François Alexandre Guay

Directeur général et greffier-trésorier